Lait contaminé : chaque jour compte !

Abderrahim DERRAJI - 2017-12-19 15:56:05 - Vu sur pharmacie.ma

Picot Maroc, qui représente Lactalis Nutrition Santé au Royaume, a été contraint, le 11 décembre, à retirer et sans délai toutes les formulations lactées qu'il commercialise au Maroc. Cette mesure fait suite à la décision prise par les autorités sanitaires françaises qui ont annoncé, dix jours auparavant, le rappel et le retrait de lots de lait infantile de la même gamme. Cette décision a été prise en raison d'une possible contamination par des salmonelles de type Agona, bactérie à l'origine de gastroentérites ayant affecté 20 nourrissons âgés de moins de 6 mois dans 8 régions de France (1). Le porte-parole du groupe laitier Lactalis a déclaré (1) au quotidien «Le Monde» que deux analyses effectuées dans l'environnement de l'usine se sont révélées positives : l'une en juillet sur un outil de nettoyage, l'autre en novembre sur du carrelage. Un arrêté préfectoral, pris samedi 9 décembre, conditionne le redémarrage de l'unité de production par la mise en place de mesures correctives. Picot SA a déjà connu la même mésaventure en 2005 laquelle l'a obligé à procéder au retrait de tous les lots du lait infantile Picot (2). > La décision prise au Maroc par le ministère de la Santé est à saluer même si on déplore le retard pris par rapport à l'hexagone, surtout que le retrait de ce lait ne nécessite pas en principe une évaluation du rapport bénéfices/risques. La recherche d'alternatives ne pose pas non plus de problème. Dans un cas pareil et eu égard aux risques encourus par les bébés, les autorités sanitaires auraient pu trancher avec plus de célérité. Un autre problème qui doit absolument être pris en considération est la diffusion de l'information auprès des professionnels de santé telle que mentionnée sur le communiqué du ministère de la Santé du 12 décembre. On aurait souhaité que les pharmaciens reçoivent un courrier officiel pour qu'ils procèdent au retrait des laits Picot. Aussi, cette affaire devrait nous interpeler, une fois de plus, sur notre capacité à alerter les professionnels de santé en cas de retrait de lots. On pourrait s'inspirer des expériences probantes menées dans d'autres pays, notamment la France dont le conseil de l'Ordre a su tirer profit des nouvelles technologies d'informations pour mettre en place un système d'alerte permettant d'informer ses ressortissants en un temps record. (1) Lien (2) Lien